



NON AUX HAUSSES TARIFAIRES DANS LES MONUMENTS NATIONAUX !

OUI A L'ACCES A LA CULTURE POUR TOUTES ET TOUS !

Le CMN s'apprête à augmenter les tarifs de huit monuments à compter du 2 juin : l'Arc de Triomphe, le Panthéon, la Sainte-Chapelle, l'Abbaye du Mont Saint-Michel, le Château d'Angers, le Château d'Azay-le-Rideau, les Tours et remparts d'Aigues-Mortes, le Château comtal et remparts de Carcassonne.

L'ensemble des organisations syndicales représentatives du Centre des monuments nationaux ont déposé un préavis de grève reconductible pour l'ensemble des agents de cet établissement public sous tutelle du ministère de la Culture à compter du mardi 6 mai, avec pour revendications :

- Le retrait du dispositif de hausse de la grille tarifaire pour 8 monuments du réseau appliqué à la haute saison ; véritable attaque contre la démocratisation culturelle ;
- Le retrait du dispositif du « + 1€ » appliqué aux visiteurs qui achèteraient leur billet sur site plutôt qu'en e-billetterie. Cette mesure, qui favorise la e-billetterie externalisée, est une attaque en règle contre les missions des agents des billetteries.

La Culture pour toutes et tous !

Cette mesure, prise dans la précipitation et sans concertation préalable avec les organisations syndicales ni même avec les équipes, met en place une politique tarifaire devenant difficilement compréhensible pour les visiteurs...et les agents ! Elle vise à faire payer plus cher en période de haute saison, faisant de la Culture et du Patrimoine un objet de luxe auquel nombre d'usagers n'auront plus accès faute de moyens.

Cette mesure est le résultat du sous-financement du CMN par l'Etat et plus largement de la Culture. Conséquence des politiques d'austérité des différents gouvernements (Attal, Barnier, Bayrou) auxquels a participé la ministre de la Culture Rachida Dati.

Les conditions de travail et le sens du service public cher aux agents sont directement impactés entraînant chez eux un fort mécontentement dès l'annonce de cette mesure ! Ce mécontentement sera à n'en pas douter partagé par les visiteurs lorsque les nouveaux tarifs s'appliqueront.

A titre d'exemple :

- L'Arc de Triomphe passera d'un droit d'entrée de 16 à 21 euros (22 si paiement en caisse) malgré une récente augmentation de 13 à 16 euros le 1^{er} janvier 2024 ! A titre comparatif, le

Louvre est aujourd'hui à 22 euros ! Si l'on peut déplorer que l'accès à la Culture soit aussi onéreux, force est de constater que l'offre culturelle et le parcours de visite de ces deux sites emblématiques parisiens ne sont en rien comparables !

- La Sainte Chapelle passera de 13 à 18 euros (19 en caisse) alors que des travaux sont en cours sur une partie des vitraux !
- Le château comtal et les remparts de Carcassonne – passera de 13 à 18 euros (19 en billetterie). Cumulée sur 15 mois, c'est une augmentation de 100% (le droit d'entrée étant passé de 9,5 euros à 19 euros). Et ce n'est pas l'extension du parcours de visite des remparts en 2024 qui peut justifier cette augmentation vertigineuse.

Par ailleurs, la majoration du billet d'entrée de 1€ pour les visiteurs qui ne passeraient pas par la e-billetterie est une attaque en règle des agents des billetteries du CMN qui sont bien souvent le premier accueil des visiteurs dans nos monuments. Cette mesure est discriminante pour les visiteurs peu habitués à l'usage des nouveaux outils numériques. Et comme le rappelait la Défenseure des droits : *« ce n'est pas aux usagers de s'adapter au service public mais au service public de s'adapter aux usagers »*. Pénaliser les visiteurs qui paieraient leur droit d'entrée en caisse comme cela se fait depuis la création de l'établissement est un véritable scandale !

Une attaque en règle de la démocratisation culturelle

Cette mesure va à l'encontre des valeurs du service public car elle remet en cause la mission de démocratisation culturelle en pénalisant les classes moyennes populaires qui devraient se contenter d'un jour par semaine ou de créneaux horaires en fin de journées dédiés au tarif basse saison. Le CMN invente la visite en première et en seconde classes.

Dans le même temps, les moyens dont dispose le CMN pour effectuer ses missions de service public ne suivent pas. Ainsi, le plafond d'emploi 2024 a été reconduit à l'identique pour 2025 alors qu'il était consommé à 99,9%. Pourtant le sous-effectif et la précarité affectent durement tous les monuments et services du CMN.

Ce n'est pas aux usagers de payer le prix des politiques d'austérité !

Oui à un service public culturel accessible à toutes et tous !

Paris, le 5 mai 2025